Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260916-DCM2026107-DE

moëlan sur-mer — MOLAN

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/107

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 16 septembre 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi 16 septembre 2026 à 18H30

Date de convocation : 10 septembre 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence d'Anaëlle JOLIFF, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Anaëlle JOLIFF	x		Anne KERDELHUÉ-FURIC		x
Solène BOULENGUER	x		Nicolas MONFORT	x	
Christophe NOGER	x		Laurent BAHOLET	x	
Sylvie CORNOU	x		Mickaël GOUYEC	x	
François PLOUËT	x		Morgane NAOUR	x	
Laurence RIOUAL	x		Kévin SINIC	x	
Philippe HAREL	x		Élodie FRANCHET	x	
Sandrine QUENTIN	x		Sylvie LE DOUAIRON	x	
Philippe BURBAN	x		Gabrielle BOLOU		x
David LE PORT	x		Xavier LE BRIS	x	
Claire BENSIMHON	x		Christelle FÉNÉON	x	
Jean-François MELIN		x	Gwenaël HERROUËT	x	
Sylvie ISTA	x		Franck CHANVRIL	x	
Armelle ROUZEVAL		x	Julien DESTREMONT		x
Gwénaëlle BIERI	x				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-François MELIN	/
Armelle ROUZEVAL	Solène BOULENGUER
Anne KERDELHUÉ-FURIC	Sylvie CORNOU
Gabrielle BOLOU	Christelle FÉNÉON
Julien DESTREMONT	Gwénaël HERROUËT

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
François PLOUËT	83 %	29	24	5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan
2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer • 2, straed ar Milnoù - 29350 Molan
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260916-DCM2026107-DE

DCM 2026/107 : INSTANCES - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'EHPAD TAL AR MOR

Rapporteur : Madame la Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs auxquels la commune adhère ou participe ;

Considérant la nécessité d'assurer la représentation de la commune au sein desdits organismes ;

Madame la Maire propose de procéder à la désignation d'un représentant au Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD de Tal Ar Mor de MOËLAN-SUR-MER.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner ses représentants au sein des organismes extérieurs auxquels la commune participe ;

Madame la Maire propose de procéder à la désignation d'un représentant au Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD de Tal Ar Mor de.

Elle propose la candidature de Sylvie CORNOU.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, sauf si le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation d'un représentant au Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD de Tal Ar Mor de par un vote à main levée.

Résultat du vote :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal décide,

DE DÉSIGNER Sylvie CORNOU représentante du Conseil Municipal au Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD de Tal Ar Mor de MOËLAN-SUR-MER ;

DE PRÉCISER que suite à ce vote, la représentation des élus aux organismes extérieurs s'établit comme suit :

Organisme	Nombre de délégués	Délégués
Syndicat Départemental d'énergie et d'équipements du Finistère	2 titulaires 2 suppléants	Philippe HAREL Jean-François MELIN David LE PORT Solène BOULENGUER
Conseil d'école	1 membre, en plus du maire ou de son représentant	Sandrine QUENTIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260916-DCM2026107-DE

Conseil d'administration du collège	1 titulaire 1 suppléant	Sandrine QUENTIN
Comité de jumelage Lindenfels et Louisburgh	2 titulaires 2 suppléants	Laurence RIOUAL Sylvie ISTA Nicolas MONFORT Sylvie CORNOU
SCI coopérative d'intérêt collectif Energie Bois Sud Cornouaille	1 titulaire	Solène BOULENGUER
Hôpital de Quimperlé – conseil de vie social	1 membre	Sylvie CORNOU
CNAS	1 membre	Anaëlle JOLIFF
Association Intermédiaire IDES	1 titulaire 1 suppléant	Sylvie CORNOU Claire BENSIMHON
Correspondante Défense	1 représentant	Laurence RIOUAL
Société Publique Locale Bois Énergie Renouvelable (SPL BER)	1 représentant	Solène BOULENGUER
Agence France Locale Garantie d'Emprunt	1 titulaire 1 suppléant	Laurence RIOUAL François PLOUËT
CLECT - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Quimperlé Communauté	1 titulaire 1 suppléant	Laurence RIOUAL Sylvie ISTA
SPL Destination Quimperlé les Rias - Conseil d'administration	1 représentant	Christophe NOGER
AFR - Association Foncière de Remembrement	1 représentant	Solène BOULENGUER
Référent Sécurité Routière	1 référent	Philippe HAREL
Conseil de la Vie Sociale EHPAD de Tal ar Mor	1 représentant	Sylvie CORNOU

Pour extrait certifié conforme.

François PLOUËT
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MOËLAN SUR MER 29350 (FINISTÈRE)

Anaëlle JOLIFF
Maire de MOËLAN-SUR-MER

MAIRIE DE MOËLAN-SUR-MER FINISTÈRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260916-DCM2026107-DE